



Chiffres-clés du radar pédagogique

Rue des petits bournais
du 13 octobre au 26 novembre 2025
Zone limitée à 50 km/h



→ sens entrant vers St Jean de Thouars

← sens sortant vers route de Bressuire

Nombre de véhicules :



→ 5 880 soit 133 véhicules/jour
← 5 607 soit 128 véhicules/jour

Vitesse moyenne de passage :



→ 37,05 km/h
← 41,82 km/h

Vitesse maximale enregistrée :



→ 86 km/h
← 110 km/h

Le rôle premier du radar pédagogique n'est pas de sanctionner les conducteurs en situation d'excès de vitesse, mais de les inciter à lever le pied et à adapter leur allure.

85% des usagers de cette route respectent la limitation en vigueur et nous vous en félicitons et nous vous encourageons à poursuivre vos efforts. Cependant, 15 % des véhicules sont en excès de vitesse ce qui est inadmissible en zone résidentielle.

De tels comportements ne peuvent être acceptés